

S É N A T

MARS 1964

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI (N° 36, SESSION 1963-1964) RELATIF AU RÉGIME ET A LA RÉPARTITION DES EAUX ET A LEUR PROTECTION CONTRE LA POLLUTION

Vendredi 20 mars 1964. — *Présidence de M. Marcilhacy, président.* — La commission a examiné le texte article par article.

Elle a adopté, sur la proposition du rapporteur M. Lalloy, d'assez nombreuses modifications d'ordre technique sans remettre en cause l'économie générale des dispositions votées par l'Assemblée Nationale en première lecture. C'est ainsi que le principe du classement des cours d'eau en catégories a été retenu, mais il a été précisé que le nombre de celles-ci ne pourrait être inférieur à quatre. Les critères sur lesquels sera basé le classement ont été définis.

La création des cours d'eau mixtes, dans lesquels le lit appartiendra aux riverains et l'usage de l'eau à l'Etat, a été approuvée.

La commission a également accepté que soient créés des établissements publics administratifs chargés d'organiser la lutte contre la pollution des eaux ; elle a toutefois introduit une disposition permettant d'utiliser également des sociétés d'économie mixte pour participer à cette lutte.

Un amendement à l'article premier, présenté par M. Marcihacy, tendait à marquer que l'eau, chose commune à tous, fait partie du patrimoine national et est susceptible d'appropriation privée, sauf dans certains cas particuliers. Il n'a pas été accepté, pour des raisons tenant plus à l'opportunité qu'au fond.

En revanche, MM. David et Le Bellegou ont fait adopter un amendement visant à interdire le déversement dans les eaux de mer de tous produits susceptibles de porter atteinte à la santé publique, à la flore et à la faune sous-marine ou de menacer les activités économiques des zones côtières.

L'article 10 a été réservé, car les commissaires ont chargé le rapporteur d'étudier la création d'un organisme chargé de coordonner les activités diverses dirigées contre la pollution.

La prochaine réunion aura lieu le 8 ou le 9 avril et devrait voir l'adoption définitive du texte.